

Conditions générales de vente

1. Objet et champ d'application :

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

2. Documents contractuels :

REATHLETI-K fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à REATHLETI-K un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

3. Définition de l'activité de formation :

Chaque stagiaire se voit remettre un accès à une plateforme en ligne. Les stagiaires peuvent accéder au contenu de la formation : supports de cours numériques, des vidéos, des quiz suivre les modules, interagir avec le formateur par courriel, ainsi qu'une évaluation initiale et finale pour surveiller la progression des apprenants, évaluer leur compréhension et leurs performances, ainsi que fournir des retours personnalisés pour les aider à progresser.

4. Conditions financières :

Le client est facturé à la commande de la prestation.

5. Conditions d'annulation des formations par le client :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, après avoir accéder à la formation, le montant de celle-ci sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

6. Supports de formation :

REATHLETI-K délivrera des supports numériques.

7. Prix et règlements :

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à la commande de la formation, sans acompte et à l'ordre de REATHLETI-K.

❖ Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande.
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si REATHLETI-K n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

8. Annulation d'une commande ferme par le client :

Toute annulation de participation d'un bénéficiaire dans un délai inférieur ou égal à celui spécifié précédemment, est facturée à 100 %. Toute annulation du fait de l'abandon en cours de formation par le client, ou de sa cessation pour quelque raison que ce soit, de son fait ou non, donne lieu à une facturation à 100 %.

9. Réglementation sur la Protection des données Individuelles (RGPD) :

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise REATHLETI-K et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles

seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. Le responsable du traitement des données. REATHLETI-K - Siège situé au rond-point Benjamin Franklin 34000 Montpellier. – Email : info@reathletik.org
L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 200 4801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

10. Propriété intellectuelle :

REATHLETI-K pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions clairement définies.

11. Confidentialité :

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont REATHLETI-K ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

12. Loi applicable :

Les Conditions Générales et tous les rapports entre REATHLETI-K et ses Clients relèvent de la Loi française.

13. Médiateur de la consommation :

Pour répondre aux exigences des articles L.611 à L.616 et R.612 à R.616, la médiation de la consommation est gratuite pour les consommateurs, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers de médiation étant pris en charge par les professionnels. Elle ne peut être mise en œuvre qu'à l'initiative du consommateur qui ne peut saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige.

Le médiateur choisi par REATHLETI-K est :

<https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

14. Attribution de compétences :

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Montpellier quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.